Image not found or type unknown

Demande de Certificat de Nationalité Française

Par **starterchris**, le **25/02/2014** à **14:04**

Bonjour ,

j'aimerais savoir s'il vous plait si le fait d'être en situation irrégulière m'empêche de faire une demande de certificat de nationalité Française? En effet, je suis né à l'étranger et mon père lui est né en France mais il a vécu à l'étranger jusqu'à son décès. je tiens à préciser que mon père a garde sa nationalité française comme preuve son passeport et a été aussi reconnu dans une unité de l'armée Française.Merci de bien vouloir me renseigner

Par **domat**, le **25/02/2014** à **18:18**

bjr,
si vous demandez un certificat de nationalité française c'est que vous pensez être français et que par conséquent vous ne pouvez pas être en situation irrégulière dans votre propre pays.
ce qui compte c'est la nationalité de vos parents (père ou mère)à votre naissance ou durant votre minorité.
un passeport a une durée de validité limitée.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés